

# 3.9

## Autres décisions

---

---

## 3.9 AUTRES DÉCISIONS

### 3.9.1 Dispenses

2012-SACD-0006      Le 31 octobre 2012

**Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (les « territoires ») et du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires et de la législation sur les dérivés du Québec et de BMO Nesbitt Burns Inc. (« BNBI ») et de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd (« BNBL ») (les « déposants »)**

#### DÉCISION

##### Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (le **décideur**) a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la **législation**) accordant aux déposants une dispense à l'égard des dispositions 2.2, 2.3, 2.5, 2.6, 3.2 et 4.2 conformément à la disposition 7.1 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le **Règlement 33-109**) pour permettre le transfert en bloc (le **transfert en bloc**) de toutes les personnes inscrites et de tous les établissements de BNBL à BNBI, vers le 1<sup>er</sup> novembre 2012, conformément à la disposition 3.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 (la **dispense souhaitée**).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (pour une demande sous régime double) :

- a) l'*Autorité des marchés financiers* est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) les déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le **Règlement 11-102**) dans les territoires suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan et Yukon (avec l'Ontario, les « **territoires** »).

L'*Autorité des marchés financiers* a également reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation sur les dérivés du Québec accordant aux déposants une dispense à l'égard de la disposition 11.1 du *Règlement sur les instruments dérivés* (Québec) (le **Règlement**) conformément à la disposition 86 de *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) (la **législation sur les dérivés**) pour permettre le transfert en bloc de toutes les personnes inscrites aux termes de la législation sur les dérivés et de tous les établissements connexes de BNBL à BNBI, vers le 1<sup>er</sup> novembre 2012, conformément à la disposition 3.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 (la **dispense sur les dérivés souhaitée**).

##### Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 11-102 et le *Règlement 14-101 sur les définitions* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

##### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

1. Les déposants sont toutes deux des filiales de la Banque de Montréal.
2. BNBI est un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**l'OCRCVM**) inscrit à titre de courtier en placement dans les territoires. BNBI est également inscrite à titre de courtier en dérivés au Québec, à titre de gestionnaire de portefeuille et de négociant-commissionnaire en contrats à terme en Ontario et à titre de négociant-commissionnaire en contrats à terme au Manitoba. BNBI a demandé son inscription à titre de cabinet en planification financière au Québec en vertu de la Loi sur la distribution des produits et des services financiers.
3. BNBL est un membre de l'OCRCVM inscrit à titre de courtier en placement, de courtier en dérivés et de cabinet en planification financière au Québec.
4. Les déposants vont fusionner le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et continueront d'exercer les activités soumises à inscription sous le nom de BMO Nesbitt Burns Inc. (**Amalco**).
5. L'OCRCVM a approuvé la fusion projetée des déposants.
6. À leur connaissance, les déposants ne sont en défaut aux termes d'aucune exigence de la législation en valeurs mobilières des territoires et/ou de la législation sur les dérivés.
7. Vers le 1<sup>er</sup> novembre 2012, en raison de la fusion, toutes les activités soumises à inscription actuelles des déposants deviendront la responsabilité d'Amalco. Amalco prendra en charge toutes les inscriptions et approbations existantes à l'égard de toutes les personnes inscrites et de tous les établissements des déposants.
8. BNBI et BNBL exercent actuellement leurs activités comme une seule entreprise. En conséquence, leurs activités suivront leur cours normal après la fusion. La capacité de BNBI de donner des conseils et d'effectuer des opérations pour le compte de ses clients et de ceux de BNBL ne sera nullement perturbée suivant la fusion. Tous les clients recevront un avis de la fusion.
9. Amalco exercera les mêmes activités en valeurs mobilières que celles exercées par BNBI et BNBL avant la fusion. Le personnel et les établissements resteront les mêmes.
10. Étant donné le nombre important d'établissements et de personnes inscrites chez BNBL, le fait de demander le transfert de l'inscription de chacun d'eux à Amalco conformément aux exigences du Règlement 33-109 entraînerait des difficultés et une perte de temps indues. De plus, il importe que le transfert des établissements et des personnes inscrites ait lieu à la même date afin d'éviter que des inscriptions n'expirent.
11. Le transfert en bloc ne sera ni contraire à l'intérêt public ni susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la capacité des déposants de respecter l'ensemble des exigences réglementaires applicables ou de satisfaire à leurs obligations envers leurs clients.

## Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation et la législation sur les dérivés à l'égard de l'autorité principale.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que les déposants prennent des dispositions acceptables avec CDS Inc. en vue du paiement des frais liés au transfert en bloc et qu'ils effectuent ce paiement à l'avance.

La décision de l'Autorité des marchés financiers en vertu de la législation sur les dérivés est d'accorder la dispense sur les dérivés souhaitée à la condition que les déposants prennent des dispositions acceptables avec CDS Inc. en vue du paiement des frais liés au transfert en bloc et qu'ils effectuent ce paiement à l'avance.

Eric Stevenson

Surintendant de l'assistance aux clientèles et de la distribution par intérim

### \* Fonds de progrès communautaire société de gestion

Le directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution :

inscrit Fonds de Progrès Communautaire Société de gestion à titre de courtier d'exercice restreint.

assortit le bénéfice de cette inscription aux conditions suivantes :

1. Le courtier limite son activité aux fonds d'investissement qu'il gère et dont la politique de placement est de consentir des prêts, garanties de prêt ou autres formes d'assistance financière à des organismes charitables enregistrés ou sans but lucratif; et
2. Le courtier limite son activité aux clients autorisés énumérés sous l'article 1.1 du Règlement 31-103.

Fait à Québec, le 19 octobre 2012.

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### 3.9.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information

### 3.9.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

### 3.9.4 Autres

Aucune information.

## Suspensions

Le tableau suivant contient le nom de représentants dont le certificat ou l'inscription a été suspendu(e) dans une ou plusieurs catégorie(s) d'inscription, discipline(s) ou catégorie(s) de discipline puisqu'ils n'ont pas respecté les exigences relatives à la formation continue. Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Si vous souhaitez vérifier si un représentant dispose d'un droit de pratique, veuillez consulter le registre prévu à cette fin à l'adresse suivante :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

ou veuillez contacter notre centre d'information à Québec au (418) 525-0337 ou à Montréal au (514) 395-0337 ou par notre ligne sans frais au 1-877-525-0337.

## Disciplines et catégories de disciplines

- 1a Assurance de personnes
  - 1b Assurance contre les accidents ou la maladie
- 2a Assurance collective de personnes
  - 2b Régime d'assurance collective
  - 2c Régime de rentes collectives
- 3a Assurance de dommages (Agent)
  - 3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)
  - 3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)
- 4a Assurance de dommages (Courtier)
  - 4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
  - 4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
  - 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
  - 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière

## Disciplines et catégories de disciplines

7 Représentant de courtier en épargne collective

9 Représentant de courtier en plans de bourses d'études

Certificat	Prénom	Nom	No Décision	Décision	Discipline	Date de la décision
102647	Sylvie	Bergeron	2012-CONF-0041	Suspension	7	2012-10-11
103130	Linda	Robb Billing	2012-CONF-0042	Suspension	7	2012-10-11
103895	François	Bolduc	2012-CONF-0143	Suspension	1A	2012-10-11
104487	Robert	Boudreault	2012-CONF-0043	Suspension	7	2012-10-11
106562	Raymond	Champagne	2012-CONF-0044	Suspension	7	2012-10-11
107123	Chitra Mohana Kumar	Chitravelu	2012-CONF-0142	Suspension	9	2012-10-11
107285	Blair	Clarke	2012-CONF-0144	Suspension	1A	2012-10-11
107900	Denis	Côté	2012-CONF-0157	Suspension	1A, 2A, 7	2012-10-11
108125	Jeannine	Labonté	2012-CONF-0045	Suspension	7	2012-10-11
111347	Jean	Dumont	2012-CONF-0145	Suspension	1A	2012-10-11
112149	Gina	Fex	2012-CONF-0046	Suspension	7	2012-10-11
112734	Sylvain	Fortin	2012-CONF-0168	Suspension	2A	2012-10-11
115344	Yvan	Gravel	2012-CONF-0047	Suspension	7	2012-10-11
116364	Daniel	Henry	2012-CONF-0158	Suspension	1A, 2A, 7	2012-10-11
118246	Carole	Lafleur	2012-CONF-0048	Suspension	7	2012-10-11
120116	Julie	Lavoie	2012-CONF-0049	Suspension	7	2012-10-11
121223	France	Lemire	2012-CONF-0050	Suspension	7	2012-10-11
121579	Lise	Létourneau-Continelli	2012-CONF-0051	Suspension	7	2012-10-11
123909	Michel	Migneault	2012-CONF-0146	Suspension	1A	2012-10-11
124692	Odette	Munger	2012-CONF-0052	Suspension	7	2012-10-11
124810	Louise	Nadeau	2012-CONF-0053	Suspension	7	2012-10-11
126531	Francine	Pépin	2012-CONF-0054	Suspension	7	2012-10-11
126559	Sylvie	Pépin	2012-CONF-0055	Suspension	7	2012-10-11
126825	Angeliki	Petrogiannis	2012-CONF-0056	Suspension	7	2012-10-11
129424	Louise	Rondeau	2012-CONF-0057	Suspension	7	2012-10-11
129820	Louis	Roy	2012-CONF-0058	Suspension	7	2012-10-11
129869	Nicolas	Roy	2012-CONF-0156	Suspension	1A, 2A	2012-10-11
130312	Margaret	Sargent	2012-CONF-0059	Suspension	7	2012-10-11

Certificat	Prénom	Nom	No Décision	Décision	Discipline	Date de la décision
130398	Johanne	Sauvé	2012-CONF-0060	Suspension	7	2012-10-11
132344	Nicole	Therrien	2012-CONF-0061	Suspension	7	2012-10-11
133457	Gemma	Turcotte	2012-CONF-0062	Suspension	7	2012-10-11
141222	Natacha	Carrier	2012-CONF-0169	Suspension	2A	2012-10-11
141577	Michel	Desbiens	2012-CONF-0159	Suspension	1A, 2A, 7	2012-10-11
141993	François	Marceau	2012-CONF-0160	Suspension	1A, 2A, 7	2012-10-11
142564	Richard	Fontaine	2012-CONF-0063	Suspension	7	2012-10-11
146535	Hélène	Larrivée	2012-CONF-0064	Suspension	7	2012-10-11
147013	Johanne	Bertrand	2012-CONF-0065	Suspension	7	2012-10-11
147230	Francine	Godbout	2012-CONF-0066	Suspension	7	2012-10-11
148026	Marie	Laroche	2012-CONF-0067	Suspension	7	2012-10-11
149720	Franca	Cecere	2012-CONF-0068	Suspension	7	2012-10-11
151209	Jean-Philippe	Labbé	2012-CONF-0161	Suspension	1A, 7	2012-10-11
151655	Leon	Oudabashian	2012-CONF-0069	Suspension	7	2012-10-11
152379	Samir	Haddab	2012-CONF-0070	Suspension	7	2012-10-11
152392	Chrissie	Micéli	2012-CONF-0071	Suspension	7	2012-10-11
153939	Louis-Philippe	Leclerc	2012-CONF-0072	Suspension	7	2012-10-11
154477	Georges	Desbiens	2012-CONF-0073	Suspension	7	2012-10-11
154876	Linda	Bouchard	2012-CONF-0170	Suspension	2B	2012-10-11
154927	Denise	Lauzon	2012-CONF-0074	Suspension	7	2012-10-11
155931	Philippe	Schultheiss	2012-CONF-0147	Suspension	1A	2012-10-11
156475	Mohamed	Touati	2012-CONF-0148	Suspension	1A	2012-10-11
158616	Claude	Gagnon	2012-CONF-0075	Suspension	7	2012-10-11
158909	Nathalie	Lessard	2012-CONF-0162	Suspension	1A, 7	2012-10-11
159126	Sylvie	Morneau	2012-CONF-0149	Suspension	1A	2012-10-11
159904	David Pierre	Méthot	2012-CONF-0076	Suspension	7	2012-10-11
160622	Anna-Lyne	Poblador	2012-CONF-0163	Suspension	1A, 7	2012-10-11
160850	Jérémie	Leroux	2012-CONF-0077	Suspension	7	2012-10-11
161047	Réal	Ethier	2012-CONF-0078	Suspension	7	2012-10-11
161298	Chantal	Dion	2012-CONF-0150	Suspension	1A	2012-10-11
161519	Carole	Morin	2012-CONF-0079	Suspension	7	2012-10-11
161535	Cheena	Sodhi	2012-CONF-0080	Suspension	7	2012-10-11
161927	Patricia	Plante	2012-CONF-0081	Suspension	7	2012-10-11
162147	Chantal	Paulin	2012-CONF-0082	Suspension	7	2012-10-11
163073	Marie-Rosenie	Bien-Aimé	2012-CONF-0083	Suspension	7	2012-10-11

Certificat	Prénom	Nom	No Décision	Décision	Discipline	Date de la décision
163645	Lyne	Larivière	2012-CONF-0084	Suspension	7	2012-10-11
163686	Danielle	Vignola	2012-CONF-0085	Suspension	7	2012-10-11
164207	Chantal	Guimond	2012-CONF-0086	Suspension	7	2012-10-11
164236	Souheil	Nouri	2012-CONF-0087	Suspension	7	2012-10-11
164715	Josée	Thiffault	2012-CONF-0164	Suspension	1A, 7	2012-10-11
165684	Paige Elizabeth	Nishikihama	2012-CONF-0089	Suspension	7	2012-10-11
167114	Christian	Boissonneault	2012-CONF-0090	Suspension	7	2012-10-11
168397	Nadia	Zid	2012-CONF-0092	Suspension	7	2012-10-11
169367	Nancy	Surprenant	2012-CONF-0093	Suspension	7	2012-10-11
169504	Johannes Pieter	Doornenbal	2012-CONF-0151	Suspension	1A	2012-10-11
170785	Rachel	Lessard	2012-CONF-0094	Suspension	7	2012-10-11
171869	Brian	Loza	2012-CONF-0095	Suspension	7	2012-10-11
172236	Chantal	Fournier	2012-CONF-0096	Suspension	7	2012-10-11
172888	Jonathan	El-Chalouhi	2012-CONF-0097	Suspension	7	2012-10-11
173622	Hicham	Benkirane	2012-CONF-0099	Suspension	7	2012-10-11
173894	Geneviève	Roy	2012-CONF-0100	Suspension	7	2012-10-11
174446	Radouane	Lemfadli	2012-CONF-0152	Suspension	1A	2012-10-11
174657	David	McGee	2012-CONF-0101	Suspension	7	2012-10-11
174938	Brigitte	Levesque	2012-CONF-0102	Suspension	7	2012-10-11
175315	Annick	Lafontaine	2012-CONF-0103	Suspension	7	2012-10-11
175752	Véronic	Guay	2012-CONF-0104	Suspension	7	2012-10-11
176396	Diane	Borges	2012-CONF-0105	Suspension	7	2012-10-11
177011	Oluwaseun	Sobanjo	2012-CONF-0165	Suspension	1A, 7	2012-10-11
178186	Benoit	Leblanc	2012-CONF-0106	Suspension	7	2012-10-11
178403	Julie	Lapalme	2012-CONF-0107	Suspension	7	2012-10-11
179007	Véronique	Dubeau	2012-CONF-0108	Suspension	7	2012-10-11
179662	Afshin	Shamim	2012-CONF-0109	Suspension	7	2012-10-11
179889	Carole	Cloutier	2012-CONF-0110	Suspension	7	2012-10-11
180016	Sylvain	Sawyer	2012-CONF-0153	Suspension	1A	2012-10-11
180856	Thomas	Herbert	2012-CONF-0112	Suspension	7	2012-10-11
181635	David	Juarez	2012-CONF-0113	Suspension	7	2012-10-11
181848	Vincent	Baribeau	2012-CONF-0114	Suspension	7	2012-10-11
182339	Nicolas	Bisaillon	2012-CONF-0167	Suspension	1A, 7	2012-10-11
182854	Anne-Marie	Chaumont	2012-CONF-0115	Suspension	7	2012-10-11
183489	Guy Gérald	Mpega	2012-CONF-0116	Suspension	7	2012-10-11



Certificat	Prénom	Nom	No Décision	Décision	Discipline	Date de la décision
183673	Inza	Dosso	2012-CONF-0117	Suspension	7	2012-10-11
184215	Edith	Morrisseau	2012-CONF-0119	Suspension	7	2012-10-11
184353	Stavros	Vavougios	2012-CONF-0120	Suspension	7	2012-10-11
184524	Christopher	Lee	2012-CONF-0121	Suspension	7	2012-10-11
184601	Aurel-Alexandru	Neamtii	2012-CONF-0122	Suspension	7	2012-10-11
185560	Stéphanie	Charest	2012-CONF-0123	Suspension	7	2012-10-11
186074	Louise	Boutet	2012-CONF-0124	Suspension	7	2012-10-11
186244	Fouad	Touma	2012-CONF-0125	Suspension	7	2012-10-11
186908	Ana	Nolasco	2012-CONF-0126	Suspension	7	2012-10-11
187195	Anny	Lacoursière	2012-CONF-0127	Suspension	7	2012-10-11
187596	Pierre-Luc	Côté	2012-CONF-0128	Suspension	7	2012-10-11
188063	Line	Paré	2012-CONF-0129	Suspension	7	2012-10-11
188526	Simon	Bonny	2012-CONF-0130	Suspension	7	2012-10-11
188703	Anick	Harvey	2012-CONF-0131	Suspension	7	2012-10-11
189042	Lu	Tan	2012-CONF-0132	Suspension	7	2012-10-11
189142	Tatiana	Yvetot	2012-CONF-0133	Suspension	7	2012-10-11
189263	Lise-Andrée	Jacques	2012-CONF-0134	Suspension	7	2012-10-11
189473	Mélanie	Genereux	2012-CONF-0135	Suspension	7	2012-10-11
189527	Rémi	Therriault	2012-CONF-0154	Suspension	1A	2012-10-11
189556	Fatou	Kebe	2012-CONF-0136	Suspension	7	2012-10-11
189751	Jessica	Richard	2012-CONF-0137	Suspension	7	2012-10-11
189856	Amélie	Tremblay	2012-CONF-0155	Suspension	1A	2012-10-11
189887	Marie-Michèle	Desrochers	2012-CONF-0138	Suspension	7	2012-10-11
190457	Joanne	Lauriault	2012-CONF-0139	Suspension	7	2012-10-11
190617	Jeffrey	Harris	2012-CONF-0140	Suspension	7	2012-10-11
190933	Linda	Laliberté	2012-CONF-0141	Suspension	7	2012-10-11